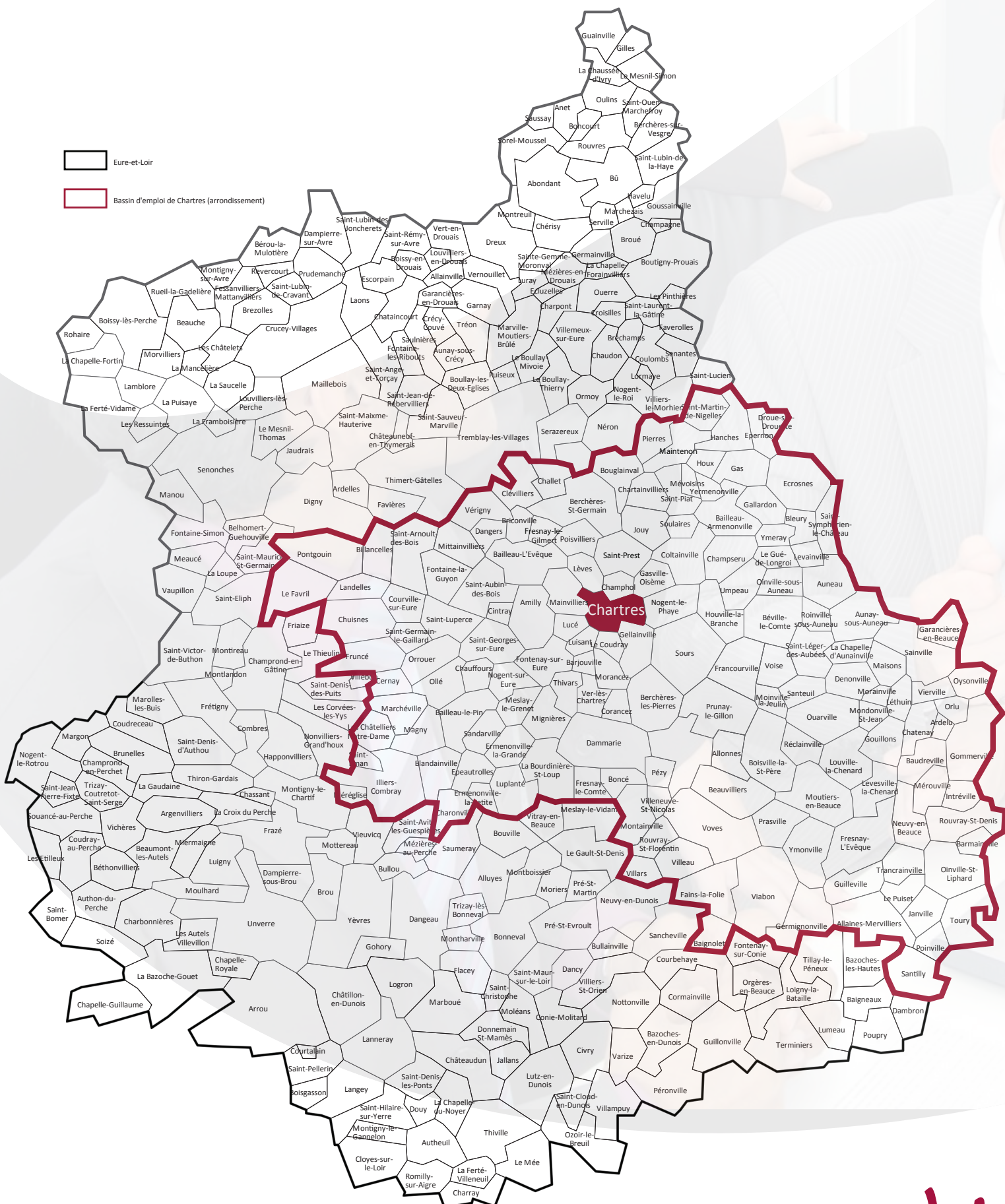


Le bassin d'emploi de Chartres, périmètre du guide O.F.E



Les établissements d'enseignement sur le bassin de Chartres

Antenne scientifique universitaire
 Campus de la CCI
 CFA Bâtiment
 CFA Interprofessionnel
 Conservatoire à rayonnement départemental
 Ecole de droit
 Ecole technique privé de la coiffure
 Institut de formation en soins infirmiers IUFM
 IUT
 Lycée Fulbert
 Lycée Jehan de Beauce
 Lycée Marceau
 Lycée privé Notre Dame

Lycée professionnel privé
 Françoise d'Aubigné

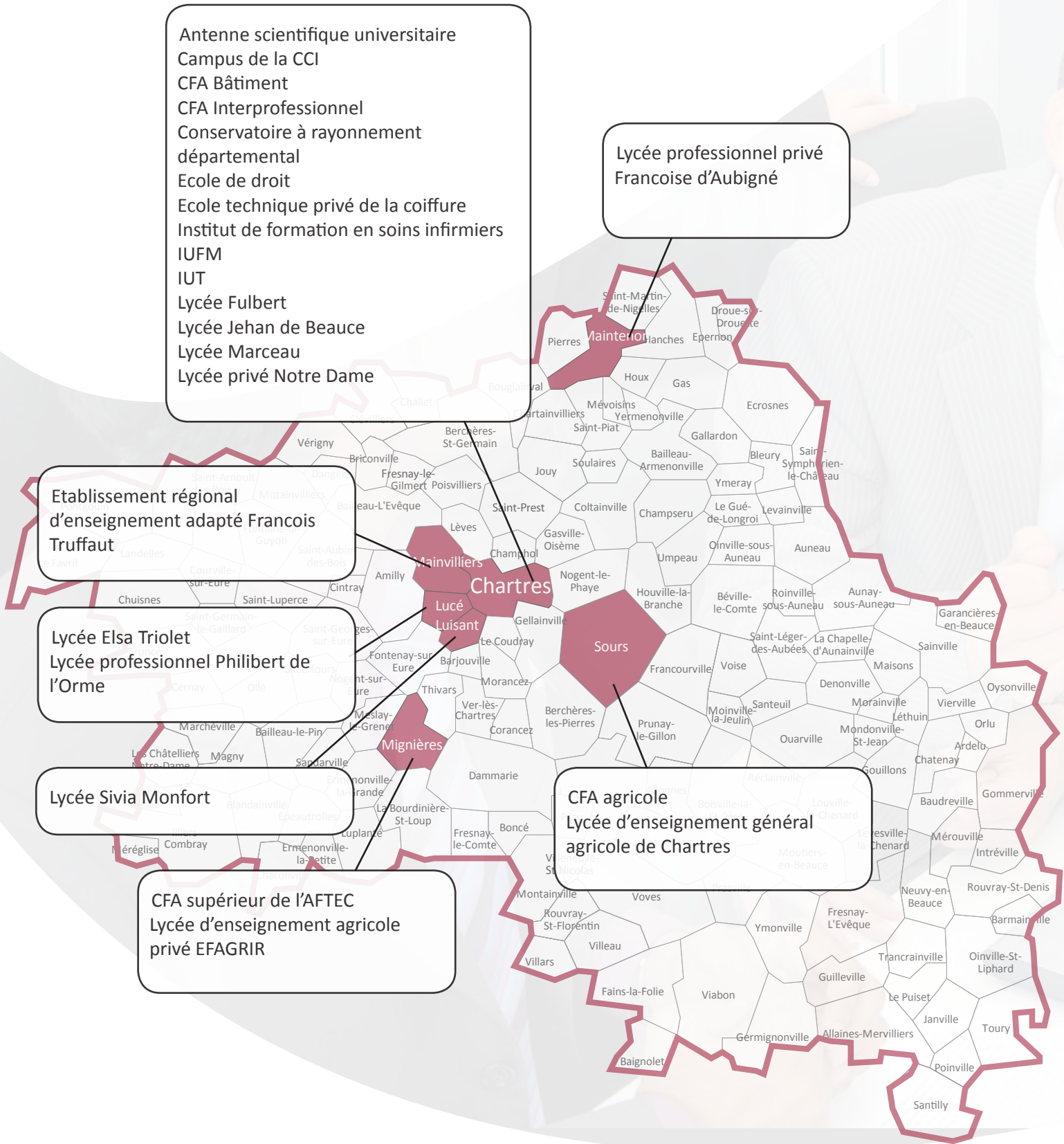
Etablissement régional
 d'enseignement adapté François
 Truffaut

Lycée Elsa Triolet
 Lycée professionnel Philibert de
 l'Orme

Lycée Sivia Monfort

CFA supérieur de l'AFTEC
 Lycée d'enseignement agricole
 privé EFAGRIR

CFA agricole
 Lycée d'enseignement général
 agricole de Chartres



Les établissements d'enseignement supérieur sur la région Centre

Source Centréco/traitement Observatoire



Université

Université d'Orléans
- Droit, Economie, Gestion
- Lettres, Langues, Linguistique
- Sciences Humaines
- Sciences et Techniques
- STAPS

Université de Tours
- Biologie, Agrosciences
- Médecine
- Pharmacie
- Droit, Economie, Gestion
- Lettres, Langues, Civilisation
- Sciences et Techniques
- Ville, Territoire, Société
- Ecole d'Ingénieurs du Val-de-Loire

IUT

Institut Universitaire Technologique

EPU

Ecole Polytechnique Universitaire

Ecole Polytechnique d'Orléans
- Electronique-Optique, Mécanique-
Energétique
- Matériaux, Génie Civil-Environnement

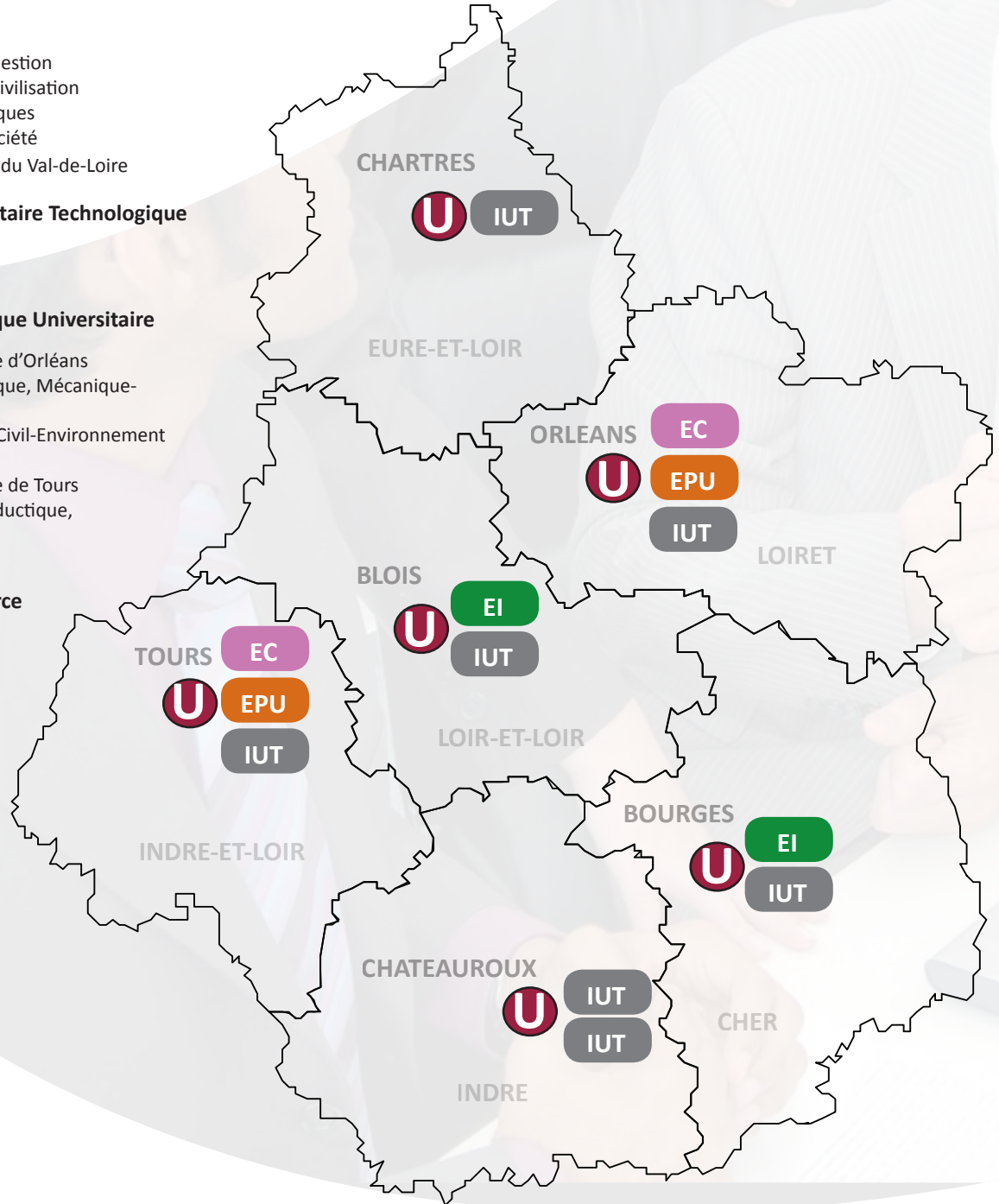
Ecole Polytechnique de Tours
- Informatique, Productique,
Eménagement

EC

Ecole de Commerce

EI

Ecole d'ingénieur



Glossaire

Taux de relève

Nombre des actifs de moins de 30 ans / Nombre des actifs de 50 ans et plus

Taux de renouvellement

Nombre des actifs de 50 ans et plus / nombre total d'actifs

Niveau de formation

Niveau I : sorties avec un diplôme de 3ème cycle universitaire ou un diplôme de grande école.

Niveau II : sorties avec un diplôme de 2ème cycle universitaire (licence, maîtrise ou master 1).

Niveau III : sorties avec un diplôme bac+2 (DUT, BTS, DEUG ou équivalent...).

Niveau IV : sorties de la classe de terminale (avec ou sans le bac) ou abandonnant la scolarité une ou deux années après le bac.

Niveau V : Sorties de l'année terminale des seconds cycles professionnels courts (CAP ou BEP) ou abandon de la scolarité en 2nde ou 1re.

Niveau Vbis : sorties de la dernière classe du 1er cycle de l'enseignement secondaire (3ème), des 4ème et 3ème technologiques, des classes de section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), des écoles régionales d'enseignement adapté (EREA) ou abandon de la scolarité du 2nd cycle court avant l'année terminale.

Niveau VI : sorties du 1er cycle du 2nd degré et d'EREA avant la dernière classe ou des classes préprofessionnelles en un an.

Diplômes

CAP : Certificat d'Aptitudes Professionnelles

BP : Brevet Professionnel

BMA : Brevet des Métiers d'Art

DMA : Diplôme des Métiers d'Art

BTS : Brevet de Technicien Supérieur

DUT : Diplôme Universitaire de Technologie

Permis

CACES : Certificat d'Aptitudes à la Conduite En Sécurité

Permis B : permis pour véhicule de poids inférieur à 3,5 tonnes

Permis C : permis pour véhicule isolé de poids supérieur à 3,5 tonnes

Permis D : permis pour le transport de voyageurs

Permis E : permis pour véhicules de catégorie C avec remorque

BEPECASER : Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière

FIMO : Formation Initiale Minimale Obligatoire

Outils informatiques

CAO : Conception Assistée par Ordinateur

DAO : Dessin Assisté par Ordinateur

PAO : Publication Assistée par Ordinateur

GPAO : Gestion de la Production Assistée par Ordinateur

Enquête BMO (Besoins de Main d'Oeuvre)

L'enquête Besoins de Main-d'œuvre (BMO) est une initiative de Pôle emploi, réalisée avec l'ensemble des directions régionales et le concours du Crédoc. Cette enquête mesure les intentions de recrutement des employeurs pour l'année à venir, qu'il s'agisse de créations de postes ou de remplacements. De plus, ces projets concernent tous les types de recrutement, y compris les postes à temps partiel et le personnel saisonnier.

L'enquête BMO 2012 a été réalisée entre septembre et décembre 2011 dans les 22 régions métropolitaines et 5 départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Mayotte).

Le champ de cette onzième vague est le même que l'an dernier, soit d'une part les établissements relevant de l'Assurance chômage et, d'autre part :

- les établissements de 0 salarié ayant émis au moins une déclaration d'embauche au cours de la période récente
- les établissements du secteur agricole,
- les établissements du secteur public relevant des collectivités territoriales (communes, régions...),
- les établissements publics administratifs (syndicats intercommunaux, hôpitaux, écoles...),
- les officiers publics ou ministériels (notaires...).

L'enquête ne comprend donc ni les administrations de l'État (ministères, police, justice...) ni certaines entreprises publiques (Banque de France...).

Code ROME

Les codes Rome (Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois) sont une classification utilisée par Pôle Emploi en France pour connaître et organiser les métiers. Chaque secteur d'activité et grand corps de métiers disposent ainsi de son propre code.

